



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
9 juillet 2021  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2021**

7-10 septembre 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Arménie

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Arménie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 3 850 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 11 018 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2025.

---

\* [E/ICEF/2021/23](#).



## Fondements du programme

1. En 2018, l'Arménie a ramené son taux de pauvreté à 23,5 %, son niveau le plus bas depuis 10 ans, et a accédé au statut de pays à revenus intermédiaires supérieurs. Cependant, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a annulé les progrès accomplis en matière de développement humain en provoquant une baisse de 8 % du produit intérieur brut (PIB) du pays en 2020<sup>1</sup>. Le Gouvernement accentue la transformation démocratique initiée par la Révolution de velours, menée pacifiquement en 2018, et accélère les réformes destinées à améliorer le bien-être des Arméniens, qui sont près de 3 millions, dont environ 700 000 enfants.

2. Les récentes hostilités militaires à grande échelle qui se sont déroulées dans la zone de conflit du Haut-Karabakh ont entraîné un important déplacement de population depuis cette région vers l'Arménie, synonyme de catastrophe humanitaire pour des dizaines de milliers de femmes et d'enfants. En effet, 88 % des 90 000 personnes qui, selon les estimations, ont été déplacées sont des femmes et des enfants, qui sont hébergés dans des communautés d'accueil et des refuges collectifs. Un nombre important des personnes qui se sont enfuies du Haut-Karabakh ne pourront sans doute pas y retourner en toute sécurité dans les conditions du cessez-le-feu actuel, notamment les résidents des territoires actuellement contrôlés par l'Azerbaïdjan. Elles sont des dizaines de milliers à avoir perdu leur logement et leurs avoirs productifs en raison de ce conflit. Il convient, avant toute chose, d'assurer l'aide humanitaire et la protection des enfants et des pourvoyeurs de soins, conformément aux principes humanitaires de compassion, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

3. Il faut noter que le règlement négocié, complet et durable des principales questions de fond concernant le conflit du Haut-Karabakh, conformément aux principes et éléments fondamentaux définis dans le cadre de la structure reconnue au niveau international que constitue la coprésidence du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe continue de déterminer les efforts humanitaires, de développement et de résolution du conflit dans la région, y compris en Arménie.

4. En Arménie, 51,7 % des enfants vivent au-dessous du seuil de pauvreté national<sup>2</sup> et 61,6 % d'entre eux (75 % des enfants dans les zones rurales et 52 % dans les zones urbaines) souffrent de privations dans deux dimensions ou plus de la pauvreté multidimensionnelle<sup>3</sup>. Malgré cela, seuls 13 % de la population bénéficient des prestations familiales<sup>4</sup>. Il faut poursuivre les réformes en cours de la protection sociale pour éliminer les erreurs d'inclusion et d'exclusion, mieux adapter le montant des prestations et remédier au manque de fonds publics pour les secteurs sociaux. La nécessité urgente de renforcer le système de protection sociale et d'augmenter le nombre de fonctionnaires des services sociaux tout en rendant les autres secteurs plus réactifs aux chocs est exacerbée par la pandémie de COVID-19 et les récentes hostilités dans le Haut-Karabakh.

5. La vulnérabilité des enfants dans les familles déplacées et dans les communautés frontalières de l'Arménie a fortement augmenté à la suite des récentes hostilités militaires à grande échelle dans la zone de conflit du Haut-Karabakh. Les besoins de

<sup>1</sup> Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales*, Washington D.C., janvier 2021.

<sup>2</sup> Comité de statistique de la République d'Arménie (ArmStat) et Banque mondiale, *Social snapshot and poverty in Armenia : statistical and analytical report*, 2020.

<sup>3</sup> ArmStat et Banque mondiale, *Social snapshot and poverty in Armenia: statistical and analytical report*, 2018.

<sup>4</sup> ArmStat et Banque mondiale, *Social snapshot and poverty in Armenia: statistical and analytical report*, 2020.

ces enfants et de leurs familles nécessiteront des mesures de protection sociale supplémentaires dans les lieux touchés par le conflit ainsi que dans les régions du Tavouch et du Siounik. La protection sociale, l'intégration et la réadaptation physique des enfants et des adolescents arméniens qui ont été touchés par les récentes hostilités militaires exigent des interventions multisectorielles spéciales, y compris des soins médicaux, l'accès à une éducation de qualité, un soutien psychosocial et une formation professionnelle. En 2019, 1,5 % et 2 % du PIB, respectivement, ont été consacrés à la santé et à l'éducation, soit cinq fois moins que la moyenne observée dans les pays d'Europe et d'Asie centrale en ce qui concerne la santé et deux fois et demie moins en ce qui concerne l'éducation. Représentant 6,9 % du PIB, les dépenses de protection sociale sont également inférieures à la moyenne des autres pays de la région.

6. La discrimination fondée sur le genre se manifeste de plusieurs façons en Arménie : une préférence pour les enfants mâles<sup>5</sup>, la violence domestique qui touche entre un quart et deux tiers des femmes, un écart de rémunération de plus de 30 %, entre les femmes et les hommes le fardeau des travaux domestiques non rémunérés, et la forte influence patriarcale des attentes sociales et des modèles de comportement qui privent les femmes et les filles de leur autonomie. Les femmes sont fortement sous-représentées aux postes de direction et de prise de décision, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

7. Des défis de dimension internationale tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la pollution, et l'accès à l'énergie propre et d'un coût abordable pèsent sur le bien-être des enfants, leur développement et leur accès à des services essentiels de qualité. Un certain nombre de risques pèsent sur le pays, notamment les catastrophes naturelles, qui menacent la vie et les moyens de subsistance des Arméniens.

8. Un manque de données pertinentes concernant la classe d'âge des adolescents freine la mise en place de services sociaux adaptés aux besoins de ces derniers et limite les possibilités d'engagement civique qui s'offrent à eux. La fréquence élevée des blessures chez les enfants et les adolescents s'explique par le manque d'infrastructures et d'espaces qui leur sont adaptés : les accidents contribuent ainsi à plus de 45 % des décès parmi les enfants âgés de 1 à 18 ans. La santé mentale des adolescents inquiète de plus en plus : 21 % des enfants âgés de 11 à 15 ans, et 32 % des adolescents âgés de 17 ans présenteraient des signes de dépression, et 6 % des premiers et 8 % des seconds déclarent avoir eu des pensées suicidaires<sup>6</sup>. Avec 94 % d'accès à l'internet, le cyberharcèlement et l'abus en ligne représentent une menace importante. Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans est de 33,6 %, alors que celui du reste de la population est de 19 %.

9. Le taux de mortalité infantile a été réduit de moitié au cours des deux dernières décennies et s'établissait, en 2019, à 6,1 décès pour 1000 naissances vivantes<sup>7</sup>. La mortalité néonatale (qui représente 75 % de la mortalité infantile) et la mortalité post-néonatale ont quant à elles cessé de diminuer. La mortalité (18,3 pour 1000 naissances vivantes en 2018 contre 15,3 en 2008) et la part des nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale à la naissance (8,4 % en 2018 par rapport à 7,4 % en 2008) sont en augmentation. Des effectifs insuffisants et des infrastructures inadaptées (en particulier dans les régions) ainsi que le manque de moyens financiers du système de santé nuisent à la qualité des services pédiatriques et néonataux.

<sup>5</sup> Le rapport de masculinité à la naissance en Arménie est de 110/100 (garçons/filles) (Source : ArmStat, 2019). D'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un rapport de masculinité naturel se situe autour de 105/100.

<sup>6</sup> Centre médical d'Arabkir – Institut de santé des enfants et des adolescents, *Health behaviour in school-aged children of Armenia 2017/2018 : national study results*, 2019.

<sup>7</sup> ArmStat, *The Demographic Handbook of Armenia*, 2020.

Certaines lacunes dans les connaissances et les compétences des parents et des pourvoyeurs de soins compromettent également la continuité des soins attentifs pour les nouveau-nés. Le dépistage précoce des handicaps ou des retards du développement chez l'enfant est rendu difficile par l'absence de protocoles et le manque de qualifications du personnel.

10. Moins de 45 % des enfants en Arménie sont allaités exclusivement au sein au cours des six premiers mois de leur vie<sup>8</sup>. On peut observer les effets paradoxaux de la malnutrition en Arménie : 9 % environ des enfants âgés de 0 à 5 ans présentent un retard de croissance et 14 % sont obèses<sup>9</sup>. L'alimentation scolaire est problématique, en raison des lacunes des politiques scolaires et des règles de commercialisation des aliments<sup>10</sup>. D'après des données fournies par les enfants eux-mêmes, 13 % des enfants âgés de 11 à 15 ans sont en surpoids, 2 % sont obèses et 16 % présentent une insuffisance pondérale<sup>11</sup>.

11. Le programme national de vaccination est efficace : plus de 90 % des enfants sont vaccinés à l'âge qui convient<sup>12</sup>. Cependant, une certaine opposition à la vaccination s'est fait jour et a entraîné une légère diminution de la couverture, ce qui constitue un risque dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

12. L'éducation de la petite enfance, qui n'est pas obligatoire, est organisée dans des établissements publics et privés. Plus de la moitié des enfants âgés de 3 à 5 ans en bénéficient, mais moins dans les zones rurales que dans les zones urbaines<sup>13</sup>. Le manque d'établissements préscolaires met un frein à la participation des femmes au marché du travail. Seuls quelques jardins d'enfants situés dans la capitale proposent une éducation préscolaire inclusive.

13. Depuis 2017, l'Arménie a imposé 12 années d'enseignement gratuit. Malgré un investissement important dans les réformes de l'éducation, 35 % des enfants n'ont pas encore le niveau minimal requis à la fin de l'école primaire<sup>14</sup>. La qualité de l'enseignement reste problématique : les programmes et la pédagogie doivent être modernisés afin d'être conformes aux normes du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de compétences fondamentales et transversales.

14. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les inégalités dans le système éducatif, en particulier en termes d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) ainsi qu'aux technologies et aux compétences permettant de faciliter l'apprentissage à distance. Environ 77 % des écoles observées disposent d'installations WASH qui laissent à désirer, 52 % des écoles des zones rurales ne disposent pas d'installation de base dans ce domaine et 35 % ont des toilettes à l'extérieur des bâtiments<sup>15</sup>. De plus, 28 % des écoles situées dans des zones isolées, rurales et frontalières ne sont pas conformes aux normes en matière de résistance sismique.

15. L'approvisionnement en eau, l'assainissement et les conditions d'hygiène dans les communautés touchées par le conflit en Arménie se sont gravement dégradées

<sup>8</sup> *Enquête démographique et sanitaire de l'Arménie, 2015-2016.*

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Centre Onanian pour la recherche et le développement des services de santé, Université américaine d'Arménie, *Assessment of nutrition practices of primary school-aged children in schools of Armenia*, 2018.

<sup>11</sup> Centre médical commun d'Arabkir – Institut de santé des enfants et des adolescents, *Health behaviour in school-aged children of Armenia 2017/2018*, 2019.

<sup>12</sup> OMS, Arménie : *WHO and UNICEF estimates of immunization coverage*, 2020.

<sup>13</sup> ArmStat, *Enquête intégrée sur les conditions de vie*, 2019.

<sup>14</sup> Banque mondiale, *Armenia: Learning Poverty Brief*, 2019.

<sup>15</sup> Défenseur des droits humains de l'Arménie, *Ad hoc public report on ensuring the right of access to water and sanitation in preschools and schools*, 2019.

depuis les récentes hostilités militaires dans le Haut-Karabakh. Il sera donné priorité à l'accès à l'eau propre et à l'assainissement, notamment à des installations WASH dans les écoles et les centres de santé, en fonction des besoins et des ressources disponibles.

16. La désinstitutionnalisation et les réformes récentes des soins aux enfants ont réduit de 70 % le nombre d'enfants se trouvant dans les institutions publiques de soins résidentiels et d'éducation (ils étaient encore environ 1 300 en 2020). La plupart des enfants ont été intégrés dans des établissements ordinaires. Cependant, les capacités d'accueil restreintes, le manque de moyens financiers et l'accès difficile à des services de proximité pour les enfants en situation de handicap poussent les parents à privilégier des institutions « traditionnelles » afin de pouvoir bénéficier de services plus adaptés aux besoins de leur enfant<sup>16</sup>.

17. Les efforts continus visant à améliorer la justice pour mineurs ont permis de réduire le nombre de jeunes en détention. Malgré cela, les services de déjudiciarisation, de médiation et de probation ainsi que les procédures judiciaires adaptées aux enfants doivent encore être améliorés, s'agissant notamment de la conformité du Code de procédure pénale avec les Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels.

18. Près de 69 % des parents admettent avoir recours à une forme ou une autre de violence pour punir leurs enfants<sup>17</sup>. Vingt pour cent des enfants font état de violences entre camarades<sup>18</sup>. Les raisons d'une telle violence varient : il peut s'agir de normes sociales qui justifient le châtement corporel ou d'un manque de connaissances et de compétences pour promouvoir correctement la discipline positive à la maison et à l'école. L'Arménie a rejoint le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants en 2018 et a intégré des mesures pour mettre fin à la violence envers les enfants dans la stratégie nationale en matière de protection des droits humains (2020-2022) et le plan d'action correspondant. La protection des enfants déplacés et des orphelins après les récentes hostilités militaires dans la zone de conflit du Haut-Karabakh constituera une priorité.

19. Le Conseil chargé des objectifs de développement durable de la République d'Arménie a été créé en 2015. Il s'est ouvert, en 2020, aux organisations de la société civile. À ce jour, le Gouvernement a présenté deux examens nationaux volontaires (en 2018 et en 2020) sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

20. Une des recommandations issues de l'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant l'Arménie (2016-2020) portait sur la formulation plus précise des résultats, du suivi et des rapports afin de mesurer plus efficacement l'efficacité du Plan-cadre. Cette question est abordée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025). S'appuyant sur une évaluation, menée par l'UNICEF, de la réforme des soins aux enfants en Arménie, le programme de pays mettra en avant une approche globale de la réorganisation en cours des institutions de soins résidentiels, la mise en place au niveau local de services spécialisés d'aide à l'enfance et à la famille, et les réformes nécessaires du système éducatif général.

<sup>16</sup> Human Rights Watch, « When will I get to go home ? », vidéo, 22 février 2017.

<sup>17</sup> *Enquête démographique et sanitaire de l'Arménie*, 2015–2016.

<sup>18</sup> Centre médical commun d'Arabkir — Institut de santé de l'enfant et de l'adolescent, *Health behaviour in school-aged children of Armenia 2017/2018*, 2019.

## **Priorités du programme et partenariats**

21. Le Gouvernement et l'UNICEF partagent une vision globale du changement : d'ici à 2025, tous les enfants arméniens bénéficieront, de plus en plus, de leurs droits à survivre, prospérer, apprendre, être protégés et participer grâce à des politiques, services, ressources et pratiques améliorés des porteurs de devoirs et conformément aux engagements du pays au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des objectifs de développement durable.

22. Grâce aux partenariats renforcés, qui font partie intégrante du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025), l'UNICEF, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le coordonnateur résident, associera le Parlement, le Gouvernement, les établissements d'enseignement supérieur, les institutions de recherche, les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement, les organisations de la société civile et le secteur privé à l'exécution du programme de pays.

23. L'UNICEF donnera plus d'ampleur à son aide humanitaire dans le cadre de la réponse des organismes humanitaires. Il s'intéressera avant tout à la protection et à la santé des enfants, mais s'efforcera également de donner accès aux familles et aux communautés les plus vulnérables aux installations WASH dans les zones touchées par le conflit au Haut-Karabakh, où celles-ci peuvent être aidées directement ou par l'intermédiaire de dispositifs d'intervention humanitaire. Des projets spécifiques de réhabilitation, d'intégration et de formation professionnelle seront conçus pour les jeunes qui ont été touchés mentalement et psychologiquement, blessés ou rendus infirmes pendant les hostilités militaires dans la zone de conflit du Haut-Karabakh.

## **Politique sociale**

24. La vision à long terme du changement suppose que, d'ici à 2025, les enfants et les familles bénéficieront, à toutes les étapes de la vie, d'un système de protection sociale de plus en plus universel, inclusif et réactif aux chocs, qui s'appuiera sur des données et un financement axés sur l'équité. Cette composante du programme contribuera directement aux réalisations 2 et 7 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et privilégiera : a) le renforcement des capacités nationales et locales de planification et de mise en œuvre des politiques et des programmes de protection sociale ; b) la promotion des investissements et des partenariats publics et privés en faveur des enfants ; c) l'amélioration des systèmes de données et des capacités connexes pour éclairer les politiques axées sur l'équité et suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable ; et d) promouvoir l'égalité des genres dans les politiques et les pratiques.

25. L'UNICEF mettra à disposition des ressources en matière d'analyse, de sensibilisation, de connaissances spécialisées et de coordination afin de mettre en place un système de protection sociale intégré, inclusif, respectueux des enfants et réactif aux chocs en Arménie. Les composantes prévoyant un apport d'argent ou la prestation de services, telles que définies et dotées de ressources au titre des politiques nationales et des programmes locaux, doivent se renforcer mutuellement. L'objectif est de pouvoir disposer d'un personnel des services sociaux le profil et les qualifications requis pour garantir un contact permanent avec les personnes et les familles menacées de pauvreté et d'autres privations. Le programme vise avant tout à lutter contre la pauvreté monétaire et multidimensionnelle qui touche les enfants, et son exécution repose donc sur la coopération intersectorielle, des systèmes administratifs solides et un financement adapté.

26. L'UNICEF collaborera avec le Gouvernement pour planifier et mesurer les dépenses au profit des enfants afin d'inventorier les besoins et les lacunes et de contrôler les dépenses dans les secteurs sociaux. Il renforcera les capacités locales de planification et de budgétisation tenant compte des besoins des enfants, en s'attachant particulièrement à la gestion des risques et à la résilience. Il encouragera systématiquement les partenariats avec les personnes, les fondations, la diaspora et le secteur privé, et encouragera les entreprises à considérer les domaines liés à l'enfance comme un investissement possible. Le soutien à l'élaboration du programme de responsabilité sociale des entreprises concordera avec les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant. Les programmes donneront aux garçons et aux filles, ainsi qu'à ceux qui s'occupent d'eux et à leurs familles, les moyens de se faire entendre et d'exiger des mesures et des politiques adaptées aux enfants.

27. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF continuera de prêter son concours au Comité de statistique de la République d'Arménie, en privilégiant l'étude des inégalités sociales grâce à des enquêtes et à des données administratives. Compte tenu de l'interruption de l'enquête démographique et sanitaire en Arménie, la promotion par l'UNICEF de l'enquête en grappes à indicateurs multiples, et l'assistance technique fournie dans ce cadre produiront des données ventilées sur les enfants, les femmes et les familles, ce qui permettra de recenser les privations. L'UNICEF apportera une assistance technique afin d'améliorer les systèmes de données administratives et les liens entre les politiques et les faits observés.

28. Avec ses partenaires, l'UNICEF veut s'assurer que les réformes de la protection sociale du Gouvernement sont expressément soucieuses de l'égalité des genres et favorables à la famille, et qu'elles placent les filles et les garçons, en particulier les plus marginalisés, au centre des préoccupations. Il recensera et encouragera en amont les pratiques positives en matière de socialisation de genre, d'égalité des genres et de tolérance dans les politiques et les services, favorisant ainsi une plus grande égalité entre les garçons et les filles.

## **Santé et nutrition**

29. La vision à long terme du changement est que, d'ici à 2025, les enfants et les adolescents jouissent d'un système de santé universel, abordable, accessible et de qualité, et qu'ils adoptent un style de vie sain. Cette composante du programme contribue directement à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et privilégie : a) le renforcement des capacités nationales afin d'assurer des services de soins de santé équitables en matière de prévention, de promotion et de guérison ; b) la lutte contre le double fardeau de la malnutrition ; et c) le renforcement de la capacité des adolescents, des parents, des professionnels de la santé et des personnes influentes à promouvoir des modes de vie sains et le bien-être psychosocial des adolescents.

30. Pour renforcer les capacités nationales et locales à fournir des services de soins de santé équitables et de qualité, l'UNICEF apportera son soutien au Ministère de la santé pour revoir et intensifier les politiques, les normes cliniques et les protocoles. Il améliorera les connaissances et les compétences des soignants en s'attachant tout particulièrement à l'assurance qualité et au contrôle des performances, conformément aux dispositions de la stratégie nationale de renforcement du système de santé (2020-2025), au plan d'action Chaque nouveau-né et à la stratégie de prévention des traumatismes et des blessures chez l'enfant (2018-2023). Il sera essentiel d'améliorer la qualité des services de médecine maternelle, néonatale et pédiatrique et de prévoir

de plus en plus systématiquement des visites à domicile en complément des soins prodigués dans les établissements. L'UNICEF continuera de soutenir le programme national de vaccination grâce à des services d'achat et à des actions de sensibilisation pour lutter contre la réticence à la vaccination chez les parents et les professionnels. Il encouragera la mise en place de dispositifs intersectoriels de dépistage précoce du handicap et des retards du développement ; il renforcera le système de gestion des informations, le cadre directeur et les dispositifs intersectoriels de prévention des blessures et des traumatismes chez l'enfant.

31. L'UNICEF s'attaquera au double fardeau de la malnutrition en élaborant des politiques et des mécanismes d'exécution afin de promouvoir une nutrition et des régimes sains pour les enfants en bas âge, les jeunes enfants et ceux d'âge scolaire. Il fournira des conseils législatifs afin de promouvoir l'allaitement et de faire respecter des normes commerciales et en matière d'étiquetage pour assurer des régimes alimentaires et des modes de vie sains. Il se fera l'avocat de politiques et de plans d'action intersectoriels ainsi que d'actions de sensibilisation ; et améliorera la qualité des conseils prodigués par les soignants.

32. Grâce à des techniques modernes de communication, de conseil et d'éducation, le programme mettra en avant des modes de vie sains garantissant un environnement communautaire et familial attentif, sûr et bienveillant pour les enfants et les adolescents, en mettant l'accent sur les soins aux enfants, la vaccination, le développement de la petite enfance, la santé mentale et le bien-être psychosocial.

33. En mettant à profit les progrès réalisés quant à la collecte de données multisectorielles et aux systèmes statistiques, l'UNICEF encouragera l'harmonisation des flux de données dans le cadre de l'initiative de cybersanté menée par le Gouvernement. Toutes les interventions prévues seront adaptées, s'il y a lieu, au contexte de la pandémie de COVID-19.

## **Éducation et inclusion au profit de tous les enfants**

34. La vision à long terme du changement est que, d'ici à 2025, les enfants et les adolescents exercent leurs talents et leurs compétences et bénéficient d'un apprentissage tout au long de la vie adapté à leur âge et d'une éducation inclusive et de qualité dans un environnement favorable et sûr. Cette composante de programme contribuera directement aux réalisations 3, 4, 5 et 8 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et privilégiera : a) le renforcement des capacités en matière de planification, de financement et de suivi des politiques éducatives ; b) l'intensification de l'intégration des enfants handicapés et des enfants appartenant à d'autres groupes vulnérables, notamment ceux des zones frontalières, dans le système d'enseignement ordinaire et la société en général ; c) le développement d'un enseignement préscolaire de qualité et inclusif ; d) la prise en compte des questions de résilience, de protection de l'environnement et de changements climatiques dans l'élaboration des lois, des politiques et des budgets ; e) la promotion des compétences du XXI<sup>e</sup> siècle et des modalités de l'apprentissage tout au long de la vie.

35. L'UNICEF apportera un soutien accru à la planification, à la budgétisation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques éducatives ainsi qu'à la mise à jour des programmes, tout en soulignant la valeur des faits observés et de données solides pour repérer les inégalités. Le renforcement des capacités professionnelles en matière de planification tenant compte des questions de genre, du handicap et des changements climatiques devrait permettre d'améliorer les politiques éducatives et les pratiques en classe. L'UNICEF aidera à moderniser le système de formation de base et de formation continue, d'affectation et de fidélisation des enseignants et les mesures

d'incitation qui leur sont offertes. Le système d'information pour la gestion de l'enseignement permettra de suivre et de réintégrer les enfants non scolarisés, en particulier les enfants handicapés et les adolescents en âge de fréquenter l'école secondaire. Une plateforme d'apprentissage numérique complète, reconnue comme une nécessité durant la pandémie de COVID-19, contribuera à combler le « fossé numérique » existant.

36. Dans le cadre de la réforme des soins aux enfants, l'UNICEF soutiendra les efforts coordonnés des systèmes d'enseignement, de santé et de protection sociale en renforçant les capacités professionnelles pour créer un système intégré au niveau communautaire. Il encouragera l'intégration des enfants handicapés dans les jardins d'enfants et les écoles ordinaires, tandis que les écoles spécialisées continueront d'être transformées en centres de soutien à l'enseignement et aux soins.

37. Guidé par la loi sur l'éducation préscolaire, l'UNICEF apportera son soutien au Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports et au Ministère de l'administration du territoire et des infrastructures ainsi qu'à d'autres parties prenantes afin d'accroître les possibilités pour tous les enfants âgés de 0 à 6 ans de bénéficier d'une éducation préscolaire, dont une préparation d'un an à l'enseignement primaire. Les modèles éprouvés et efficaces d'éducation préscolaire seront transposés à plus grande échelle et les scénarios de budgétisation rentables seront examinés plus précisément. Les plans prévoient notamment la promotion des structures de garde d'enfants et des arrangements favorables à la famille sur le lieu de travail pour faciliter la participation des femmes au marché du travail ; la révision et l'amélioration des normes, des outils et des programmes de formation professionnelle ; et l'appui à des actions de sensibilisation visant à encourager les parents à exiger des services de qualité en matière d'éducation préscolaire et de garde d'enfants et à s'en prévaloir.

38. L'UNICEF aidera à concevoir des cadres législatifs, des politiques et des programmes pour les collectivités, l'accent étant mis sur les populations frontalières, pour les aider à s'adapter aux changements climatiques, à lutter contre la dégradation environnementale et à prévenir les effets délétères sur la santé des enfants. Comblant les lacunes en matière d'information qui sont propres au pays permettra d'accélérer l'action consolidée du Gouvernement, en particulier dans les instances ou les réunions où l'on débat de la politique internationale et transfrontière. Les projets environnementaux constituent un espace propice à l'engagement civique des adolescents, qui peuvent y défendre leur avenir et leur droit à vivre dans un environnement sûr ; les écoles serviront de plateforme pour l'action consolidée.

39. En facilitant l'acquisition de compétences adaptées au XXI<sup>e</sup> siècle et en mettant l'accent sur la pensée analytique et critique et le recours à la technologie et à l'innovation, les écoles permettront aux adolescents de développer leur esprit de décision et leur capacité de communication, de prendre part à des initiatives d'engagement civique et d'entrepreneuriat social, et de découvrir des débouchés professionnels futurs. L'UNICEF encouragera la participation des adolescentes et des adolescents, notamment de celles et ceux qui sont en situation de handicap ou souffrent d'autres vulnérabilités.

## **Système de promotion des droits de l'enfant et de protection de l'enfance**

40. La vision à long terme du changement est que, d'ici à 2025, la réalisation des droits de l'enfant en Arménie sera garantie par un solide dispositif de protection de ces droits, notamment une gamme complète de services de protection de l'enfance, la justice pour mineurs et une amélioration des connaissances et des compétences des

parents et des pourvoyeurs de soins. Cette composante du programme contribue aux réalisations 2, 6 et 8 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et privilégie : a) la consolidation des mécanismes de surveillance et de coordination relatifs aux droits de l'enfant ; b) le renforcement des systèmes et des capacités destinés à garantir aux enfants l'accès à un ensemble complet de services de protection et de justice ; et c) l'amélioration des connaissances et des compétences des parents, des pourvoyeurs de soins et des personnes influentes pour garantir le bien-être des enfants à l'abri de toute violence familiale.

41. L'UNICEF renforcera le dispositif national de protection des droits de l'enfant en promouvant un système de surveillance en la matière, prévoyant des rôles et des responsabilités clairement définis, des capacités renforcées pour l'analyse et la diffusion de données axées sur l'équité, des mécanismes efficaces permettant de favoriser la prise en compte des faits observés dans les processus décisionnels et une programmation et une budgétisation axées sur les résultats. L'UNICEF fera également en sorte que les enfants, les adolescentes et les adolescents, les familles et les communautés puissent faire entendre leur voix auprès des décideurs grâce à des plateformes et des initiatives en ligne et hors ligne. Ces initiatives s'appuieront sur le partenariat avec le défenseur des droits humains de l'Arménie et s'inscriront dans le droit fil du chapitre consacré aux droits de l'enfant dans la stratégie nationale pour la protection des droits humains (2020-2022).

42. Il faut renforcer davantage les systèmes de protection de l'enfance et de justice pour mineurs en Arménie pour éviter que les enfants nés avec un handicap soient abandonnés à la naissance et séparés de leur famille et pour assurer la prévention et la répression de la violence à l'égard des enfants de même que l'accès à la justice pour tous les enfants. L'UNICEF soutiendra l'élaboration de politiques visant à clarifier les responsabilités des principaux acteurs et à définir des mécanismes de collaboration entre les secteurs de la protection sociale, de la justice, de l'éducation et de la santé pour promouvoir l'intégration et la coordination des services sociaux. Il continuera à préconiser la réaffectation des ressources consacrées aux soins en établissement vers des prises en charge en milieu familial, tout en aidant les partenaires à déterminer quels sont les meilleurs mécanismes intersectoriels.

43. L'UNICEF appuiera le renforcement des effectifs des services sociaux et développera les capacités en matière de prestation de services d'aide spécialisée (médicaux, psychologiques, de réadaptation, d'orientation, de soutien psychologique, etc.) aux enfants et aux familles qui en ont besoin. Il s'agira avant tout de proposer des services au niveau local, en privilégiant les situations d'urgence. En complément des dispositions concernant spécifiquement les enfants qui sont énoncées dans le projet de code pénal et le projet de code de procédure pénale, l'UNICEF accompagnera l'élaboration de politiques conçues pour mieux protéger les mineurs délinquants, victimes et témoins.

44. L'UNICEF renforcera les connaissances et compétences des parents et des pourvoyeurs de soins afin d'offrir un environnement exempt de violence et de mauvais traitements. C'est ainsi que seront créées les conditions propices au développement complet des enfants dans le milieu familial. L'adhésion de l'Arménie au Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants constitue un engagement politique fort que l'UNICEF aidera à traduire en résultats. L'UNICEF encouragera le renforcement des capacités professionnelles, l'éducation à la parentalité positive et les initiatives de communication visant à mettre un terme aux expériences négatives vécues pendant l'enfance, y compris la violence contre les enfants, dans les espaces réels aussi bien que virtuels. Il préconisera l'accès direct au Bureau du défenseur des droits humains de l'Arménie pour que les enfants puissent communiquer leurs inquiétudes ou déposer leurs plaintes. La participation et

l'autonomisation des adolescentes et adolescents, ainsi que l'élaboration de politiques et de services ciblés, contribueront au bien-être psychosocial des enfants et des adolescent(e)s.

### Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>Total</i>
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	
Politique sociale	1 062	1 969	3 031
Santé et nutrition	608	2 009	2 617
Éducation et inclusion pour tous les enfants	608	3 307	3 915
Système de promotion des droits de l'enfant et de protection de l'enfance	608	1 919	2 527
Efficacité du programme	964	1 814	2 778
<b>Total</b>	<b>3 850</b>	<b>11 018</b>	<b>14 868</b>

### Administration du programme et gestion des risques

45. Le présent descriptif de programme de pays met en lumière les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau du pays. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités menées dans le cadre des programmes de pays est énoncée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations de l'organisation. L'UNICEF va exécuter le programme de pays sous la coordination générale du Ministère des affaires étrangères. Les mécanismes et processus de gouvernance des programmes conjoints du Plan-cadre de coopération et ceux qui sont propres à l'UNICEF permettront d'évaluer l'état d'avancement des interventions, de recenser les risques éventuels et de définir des mesures d'atténuation appropriées. Le programme adaptera la réponse humanitaire aux besoins des personnes déplacées par les récentes hostilités militaires dans la zone de conflit du Haut-Karabakh et donnera la priorité à ceux des communautés touchées par ce conflit.

46. L'Arménie est un pays montagneux, sujet aux risques sismiques, aux sécheresses et aux inondations. La réduction des risques et la préparation à ces derniers sont régies par la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes pour 2017–2030. L'UNICEF fait partie de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes, qui est le mécanisme de coordination de la préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours en coopération avec le Ministère des situations d'urgence.

47. La pandémie de COVID-19 exacerbe d'autres risques majeurs qui menacent la bonne mise en œuvre du programme de pays, tels que : a) le manque de ressources financières pour soutenir les réformes du secteur social et étendre la portée des innovations ; b) une capacité insuffisante de planification et de coordination des politiques ; c) un manque de structures professionnelles de prestation de services, en particulier dans les régions éloignées ; d) le caractère fragmentaire des efforts des

partenaires de développement, qui nuit à la qualité et à la viabilité des résultats obtenus.

48. Pour atténuer ces risques, l'UNICEF : a) mènera des actions de plaidoyer et fournira une assistance technique visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des ressources destinées aux enfants et aux femmes, tout en tirant largement parti des ressources nationales, régionales et mondiales ; b) explorera des moyens novateurs de renforcer les capacités nationales en matière de conception des politiques et de coordination intersectorielle ; c) accordera la priorité au soutien à la planification à long terme des ressources humaines et se penchera sur les lacunes constatées en matière d'accessibilité et d'équité dans la prestation de services ; et d) exploitera le pouvoir mobilisateur des Nations Unies pour promouvoir une cohérence accrue de l'action des parties prenantes, grâce à des données solides, à des plans axés sur les résultats et à des théories du changement solides.

### **Suivi et évaluation**

49. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Coordonnateur résident ou la Coordinatrice résidente, l'UNICEF préconisera et appuiera une appropriation nationale graduelle par l'Arménie des objectifs de développement durable. Il profitera de la parution prochaine du rapport du Gouvernement sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant pour rallier les parties prenantes à la cause de la réalisation des droits des enfants les plus marginalisés.

50. Le programme de pays sera mis en œuvre au moyen de plans de travail et de budgets pluriannuels à horizon mobile relatifs aux produits conjoints du Plan-cadre de coopération et du programme de pays de l'UNICEF. En conjonction avec les examens annuels du Plan-cadre de coopération menés avec le Gouvernement, l'UNICEF suivra les progrès accomplis pour contrôler les réalisations, analyser la mise en œuvre et les contraintes et identifier les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité et la pertinence stratégique du programme. Des visites de suivi menées conjointement avec les partenaires de réalisation et les partenaires gouvernementaux contribueront à l'évaluation des progrès accomplis par rapport aux résultats prévus, en utilisant les indicateurs de performance standard de l'UNICEF, le cas échéant. Les plans seront ajustés en fonction des résultats des examens, des évaluations et de l'évolution de la situation des enfants et des priorités du Gouvernement, et feront l'objet d'un rapport annuel.

51. L'UNICEF procédera à des évaluations dans les domaines de la participation des adolescents et de la protection de l'enfance, ainsi qu'à une évaluation globale du programme de pays afin de consigner les enseignements tirés et d'en tenir compte dans les politiques nationales et la programmation de l'UNICEF. Les évaluations conjointes ou une importante participation des partenaires garantiront l'appropriation nationale et l'utilisation de faits observés. Une analyse des effets de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises sur les enfants et leurs familles fera partie des évaluations pour que ces facteurs soient pris en compte dans les décisions relevant de la gestion évolutive des programmes.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocations des ressources

#### Programme de coopération entre l'Arménie et l'UNICEF, 1<sup>er</sup> juillet 2021–31 décembre 2025

**Convention relative aux droits de l'enfant** : articles 2 à 6, 9, 12 à 21, 23 à 37, 40 à 42.

**Priorités nationales** : Stratégie de transformation 2050 de l'Arménie, programme du Gouvernement de la République d'Arménie (2019-2023)

**Objectifs de développement durable** : 1 à 17

#### Réalisations énoncées dans le projet de Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

1. La population bénéficie d'un système de santé universel, abordable, accessible et de qualité, tout en adoptant un mode de vie sain.
  2. La population bénéficie, à chaque étape de la vie, d'un système de protection sociale de plus en plus universel, inclusif et réactif aux chocs.
  3. La population exerce ses talents et ses compétences et bénéficie d'un apprentissage tout au long de la vie adapté à l'âge de chacun et d'une éducation inclusive et de qualité dans un environnement favorable et sûr.
- L'UNICEF contribuera également aux réalisations 5 (écosystèmes, changement climatique et résilience), 6 (gouvernance et droits humains), 7 (politiques, données et financement alignés sur les objectifs de développement durable) et 8 (égalité femmes-hommes) du Plan-cadre de coopération.

#### Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF : 1 à 5

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. Les enfants et les familles bénéficieront, à toutes les étapes de la vie, d'un système de protection sociale de plus en plus universel, inclusif et réactif aux chocs, reposant sur des données et un financement axés sur l'équité.	Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté, selon les critères : a) du seuil national de pauvreté monétaire ; b) du seuil national de pauvreté multidimensionnelle  NR : a) 246 510 (2019) b) 182 333 (2018)  NC : a) 230 000 b) 175 000	Enquête intégrée sur les conditions de vie, enquête en grappes à indicateurs multiples	1.1 Les autorités nationales et locales disposent de faits observés et ont les capacités nécessaires pour concevoir, coordonner et mettre en œuvre des politiques et des systèmes de protection sociale intégrés, inclusifs et réactifs aux chocs.	Ministère du travail et des affaires sociales ; Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et du sport ; Ministère de la santé ; Ministère de l'administration du territoire et des infrastructures	1 062	1 969	3 031

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Part des dépenses publiques consacrée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)</p> <p>NR : 8,4 % à l'éducation ; 5,5 % à la santé ; 28,8 % à la protection sociale</p> <p>NC : 9,7 % à l'éducation ; 6,1 % à la santé ; 28,8 % à la protection sociale</p> <p><i>[Indicateurs des réalisations 1-3 du Plan-cadre de coopération, indicateur 1.a.2 relatif aux objectifs de développement durable]</i></p>	Rapports gouvernementaux	<p>1.2 Les capacités des principales parties prenantes aux niveaux national et local sont renforcées afin de leur permettre de mesurer, de mobiliser et d'influencer régulièrement les investissements publics et privés et les partenariats en vue d'obtenir des résultats solides et durables pour les familles et les enfants.</p> <p>1.3 Les capacités et les systèmes de données nationaux sont renforcés pour permettre aux responsables de collecter, d'analyser et d'utiliser systématiquement des données ventilées et axées sur l'équité aux fins de l'élaboration de politiques, de la planification nationale et de la présentation de rapports sur la situation des enfants et les progrès réalisés dans le cadre des objectifs de développement durable.</p> <p>1.4 Les processus et les pratiques positives en matière de socialisation de genre continuent d'évoluer pour une plus grande égalité entre les garçons et les filles, et sont renforcés par des politiques favorables à la famille et à l'égalité femmes-hommes.</p>	<p>Comité de statistique de la République d'Arménie (ArmStat), autorités infranationales</p> <p>Organismes bilatéraux et multilatéraux, universités, organisations de la société civile</p>			

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
2. Les enfants et les adolescents bénéficient d'un système de santé universel, abordable, accessible et de qualité, tout en adoptant un mode de vie sain.	Taux de mortalité néonatale NR : 5 % (2018) NC : 4 %  [Indicateurs des réalisations 1 du Plan-cadre de coopération, indicateur 3.2.2 relatif aux objectifs de développement durable]	Rapports et données administratives d'ArmStat	2.1 Les capacités nationales et locales sont renforcées en vue d'une prestation équitable de services et de soins (médecine préventive ou curative, promotion de la santé) pour les enfants, en particulier les plus défavorisés.	Ministère de la santé ; Ministère de l'administration du territoire et des infrastructures ; Ministère du travail et des affaires sociales  ArmStat, autorités infranationales, défenseur des droits humains d'Arménie  Organismes bilatéraux et multilatéraux, universités, organisations de la société civile	608	2 009	2 617
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance NR : 9 % (2015) NC : 7 %  [Indicateur 2.1.1 relatif aux objectifs de développement durable]	Système de surveillance de la nutrition des enfants, enquête démographique et sanitaire de l'Arménie, enquête en grappes à indicateurs multiples	2.2 Les capacités nationales et locales sont renforcées de manière à fournir des services intersectoriels, proactifs, réactifs et mieux coordonnés pour permettre de faire face au double fardeau de la malnutrition à toutes les étapes de la vie, en se concentrant sur la réduction des inégalités.				
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant un surpoids NR : 14 % (2015) NC : 11 %  [Fait partie de l'indicateur 2.2.2 relatif aux objectifs de développement durable]	Données administratives, enquête démographique et sanitaire, enquête en grappes à indicateurs multiples	2.3 Les adolescents, les parents, les professionnels de la santé et d'autres personnes influentes disposent de connaissances, d'outils et d'un soutien institutionnel permettant de promouvoir des modes de vie sains et le bien-être psychosocial des adolescents.				
3. Les enfants et les adolescents exercent leurs talents et leurs compétences et bénéficient d'un apprentissage tout au long de la vie adapté à l'âge de	Nombre d'enfants (ventilé par sexe, par zone géographique et par quintile de revenu) en âge de fréquenter le premier cycle de l'école secondaire et qui ne sont pas scolarisés NR : 11 800 (2016)	Système d'information sur la gestion de l'éducation	3.1 Les systèmes nationaux et les capacités des fonctionnaires et des autres parties prenantes sont renforcés de manière à permettre l'élaboration de politiques, de plans et de	Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et du sport ; Ministère du travail et des affaires sociales ; Ministère de la santé ;	608	3 307	3 915

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
chacun, et d'une éducation inclusive et de qualité dans un environnement favorable et sûr.	NC : 6 000		budgets fondés sur des faits observés, ce qui garantit une éducation et des résultats inclusifs et équitables pour tous les enfants.	Ministère de l'administration du territoire et des infrastructures ; Ministère de l'environnement ; Ministère des situations d'urgence  Organismes bilatéraux et multilatéraux, universités, associations professionnelles, organisations de la société civile			
	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire, ventilé par sexe  NR : 38 % (F : 39.7 %, G : 36,6 % (2018) NC : 60 % (F : 60 %, G : 60 %)  [Indicateur de produits 3.1 du Plan-cadre, indicateur indirect relatif à l'objectif de développement durable 4.2]	ISU, Système d'information sur la gestion de l'éducation	3.2 Les politiques, programmes et services sociaux intersectoriels abordables et de qualité destinés aux enfants handicapés et à leurs familles sont renforcés et soutiennent le développement de ces enfants, une éducation de qualité et la transition vers une vie indépendante.				
	Nombre d'adolescentes et d'adolescents participant à des projets d'engagement civique grâce à des programmes parrainés par l'UNICEF ou les dirigeant  NR : 2 000 adolescents (F : 1 200 ; G : 800) (2020) NC : 20 000 (F : 12 000 ; G : 8 000)	Rapports de l'Unicef	3.3 Les politiques, le financement et les infrastructures sont améliorés et les capacités sont renforcées pour que tous les jeunes enfants, y compris ceux des zones frontalières, aient accès à une éducation préscolaire de qualité et inclusive.  3.4 La résilience, la protection de l'environnement et les changements climatiques sont pris en compte dans l'élaboration des lois, des politiques, des plans et des budgets.  3.5 Les adolescents maîtrisent mieux les compétences du XXI <sup>e</sup> siècle, qui leur				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			permettent de participer à la prise de décisions et de devenir des entrepreneurs sociaux, et facilitent leur transition vers l'emploi.				
4. La réalisation des droits de l'enfant en Arménie repose sur une solide architecture des droits de l'enfant, y compris un ensemble complet de services de protection de l'enfance, la justice pour les mineurs et l'amélioration des connaissances et des compétences des parents et des pourvoyeurs de soins.	Niveau de mise en œuvre du mécanisme permanent de coordination des droits de l'enfant  NR : En cours de mise en place (score : 2) (2020) NC : Établi (score : 3)	Rapport national, observations finales du Comité des droits de l'enfant	4.1 Le système de coordination des droits de l'enfant est renforcé grâce à la définition de rôles et de responsabilités clairs et à l'amélioration des capacités de contrôle des droits de l'enfant, pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant.  4.2 Les systèmes de protection de l'enfance et de justice pour les mineurs sont renforcés grâce à des rôles et des responsabilités clairement définis et à l'amélioration des capacités, notamment pour éviter que des enfants soient séparés inutilement de leur famille et pour prévenir la violence à leur égard.  4.3 Les parents et les pourvoyeurs de soins ainsi que les personnes influentes ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences afin d'assurer le bien-être des enfants dans la famille et de prévenir la violence à l'égard des enfants.	Ministère du travail et des affaires sociales ; Ministère de la justice ; Ministère de l'administration du territoire et des infrastructures ; Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et du sport ; Ministère de la santé  Défenseur des droits humains d'Arménie, système judiciaire, Comité d'enquête, police  Organismes bilatéraux et multilatéraux, universités, associations professionnelles, organisations de la société civile	608	1 919	2 527
	Nombre d'enfants âgés de 0 à 17 ans placés en soins résidentiels  NR : 1 269 (2018) NC : 800	Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et du sport, ArmStat					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Proportion (ventilée par sexe) des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtements corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent  NR : 68.9 %, (G : 70,8 % ; F : 68,9 %) (2015) NC : 50 %  [Objectif de développement durable 16.2.1]	Enquête démographique et sanitaire, enquête en grappes à indicateurs multiples					
5. Efficacité accrue du programme					964	1 814	2 778
<b>Montant total des ressources</b>					<b>3 850</b>	<b>11 018</b>	<b>14 868</b>